

**CONSEIL MUNICIPAL DE MENARS**  
**PROCES-VERBAL - DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU 25 MARS 2019**

**ETAIENT PRESENTS** : Yves GEORGE, le Maire,  
Mesdames LE FLOCH Claire, MARTIN Dominique, ROSSIGNOL Anne,  
Messieurs DOS SANTOS Félisberto, GLEDEL Georges, LASNIER Henri, OLESKOW Philippe, PESME Olivier, PREVOST Guy, TALBOT Alain, TOUZELET Serge, TRIOREAU Philippe, VIRLET François.

**ABSENT ET EXCUSE** : NEANT

**POUVOIR** : NEANT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame LE FLOCH Claire

**DATE DE LA CONVOCATION** 20 mars 2019

Nombre de conseillers	15
En exercice	14
Présents	14
Absents excusés	0
Pouvoirs	0

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :**

**DELIBERATIONS**

- Approbation du procès-verbal du 25 février 2019

**APPROBATION ANNEE 2018**

- Compte de gestion
- Compte administratif
- Affectation du résultat de fonctionnement

**APPROBATION ANNEE 2019**

- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales
- Vote du budget
- Etat des subventions accordées
- Contributions obligatoires versées aux écoles sous contrat

**FINANCES** : Souscription d'un emprunt de 50 000€ - Effacement des réseaux rue de la Loire

**IMMOBILISATIONS** : Acquisition d'un terrain de 900m<sup>2</sup> à l'entrée du village (côté Blois)

**AUTRES POINTS**

- Commissions communales et communautaires
- Décisions du maire
- Questions diverses

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19h.

#### **APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL – DELIBERATION N° 2019-18**

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur le précédent procès-verbal du 25 février 2019. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

#### **APPROBATION COMPTE DE GESTION-EXERCICE 2018- DELIBERATION NO 2019-09**

Le maire Y.GEORGE commente le compte de gestion établi par la Trésorerie de Blois Agglomération avec lequel le compte administratif se trouve en concordance. La section de fonctionnement présente un excédent de 157 335.30€ et la section d'investissement un excédent de 794 138.72€ (avant imputation des Restes à Réaliser). Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2018.

#### **APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF-EXERCICE 2018 - DELIBERATION NO 2019-10**

Le maire Y.GEORGE commente le compte administratif avant de confier la présidence au Doyen. Comme pour le compte de gestion, la section de fonctionnement présente un excédent comptable de 157 335.30€ et la section d'investissement un excédent de 794 138.72€ (avant imputation des Restes à Réaliser). Après que le maire ait quitté la salle, le Conseil municipal, unanime, procède à l'approbation du compte administratif.

#### **AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018– DELIBERATION NO 2019-11**

Il est proposé de statuer sur l'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement s'élevant à 157 335.30€. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter la somme de 130 000€ en section d'investissement, au compte n° 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ». Le solde de 27 335.30€ est reporté au compte n° 002 « résultat de fonctionnement reporté » au budget 2019.

#### **EXERCICE 2019 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES - DELIBERATION N° 2019-12**

Après étude et discussion sur le niveau des taux, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide, pour l'équilibre budgétaire, de retenir les taux suivants :

TAXES DIRECTES LOCALES	TAUX IMPOSITION ANNEE 2019	TAUX MPOSITION ANNEE 2018	VARIATION %
Taxe d'habitation	14.90%	14.60%	2.05479%
Taxe Foncière sur le Bâti	18.60%	18.20%	2.19780%
Taxe Foncière sur le Non Bâti	58.78%	57.60%	2.05479%

#### **VOTE DU BUDGET – EXERCICE 2019 - DELIBERATION N° 2019-13**

Monsieur le maire, Y.GEORGE, présente le projet de budget 2018. Est approuvé, à l'unanimité des membres présents, le budget ainsi présenté :

Section de Fonctionnement : 599 489 € en dépenses et 689 489€ en recettes. Il ressort un autofinancement brut de 90 000€ passé en investissement par le virement prévisionnel (comptes 021 et 023– virement de section à section).

Section d'Investissement : Equilibrée en dépenses et recettes pour 1 696 947€ (y compris les Restes à Réaliser). Il est précisé que la section d'investissement est votée par opération d'équipement sans vote formel sur chacun des chapitres.

**ETAT DES SUBVENTIONS ACCORDEES – EXERCICE 2019 - DELIBERATION N° 2019-14**

Le Conseil municipal, unanime, adopte les subventions accordées aux associations pour un montant total de 874.30€ ; somme inscrite au budget principal de l'année 2019 au compte n° 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

**CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES VERSEES AUX ECOLES SOUS CONTRAT – DELIBERATION NO 2019-15**

Pour l'année 2019, la contribution obligatoire aux écoles sous contrat est votée pour la somme de 14 903€, attribuée à l'école du Sacré Cœur, ce qui représente une augmentation de 2% par rapport à l'année précédente. Les modalités de versement sont inchangées.

**FINANCES – SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT DE 50 000€ - EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DE LA LOIRE - DELIBERATION NO 2019-16**

Mr George rappelle qu'il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de 50 000€ pour financer les travaux d'effacement des réseaux de la rue de la Loire. Il présente au conseil les propositions faites par le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de contracter un emprunt de 50 000€ auprès du Crédit Agricole pour une durée de 20 ans avec un taux fixe de 1.45%. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents administratifs.

**IMMOBILISATION – ACQUISITION PARCELLE ZC 230 - DELIBERATION N° 2019-17**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal l'acquisition de la parcelle cadastrée ZC 230 pour une contenance de 900m<sup>2</sup>. Située à l'entrée de la commune, côté ZAC des hauts de Loire, cette parcelle est destinée à la plantation de végétaux, en continuité avec l'existant.. Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'acquisition et donne pouvoir au maire ou à son adjoint chargé de l'urbanisme pour signer l'acte notarié ainsi que tous les documents administratifs s'y rapportant.

**INFORMATIONS G.GLEDEL**

ZAC DES COUTURES : Dossier toujours en attente d'une réponse pour les fouilles archéologiques.  
NEXITY Aménageur : Poursuite de la commercialisation des terrains.

**INFORMATIONS C.LE FLOCH**

REPAS DES AINES : Belle réussite avec 57 convives.

CANTINE : Nouvelle animation le 7 mai – Menu des « Poilus ». Une exposition sera animée par Joël GARCIA.

**INFORMATIONS G.PREVOST**

LAVOIR – Mur écroulé : expertise prévue le 11 avril prochain - Curage du fossé prévu début avril.

**INFORMATIONS S.TOUZELET**

SECURITE : Liste des référents validée par la brigade de gendarmerie de MER.

Prochaine étape - Signature d'un protocole avec la brigade de gendarmerie, la Préfecture et la mairie prévue en juin prochain.

**COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES**

Commission Habitat, Aménagement, agriculture et transport – G.GLEDEL

Reconduction de la prise en charge des destructions de nids de frelons asiatiques.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h20.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Et ont signé au registre les membres présents.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du CGCT.

<b>NOMS</b>	<b>SIGNATURES</b>	<b>NOMS</b>	<b>SIGNATURES</b>
GEORGE Yves le Maire		PESME Olivier	
DOS SANTOS Féliberto		PREVOST Guy	
GLEDEL Georges		ROSSIGNOL Anne	
LASNIER Henri		TALBOT Alain	
LE FLOCH Claire		TOUZELET Serge	
MARTIN Dominique		TRIOREAU Philippe	
OLESKOW Philippe		VIRLET François	